

Le 19 décembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la salle des fêtes de Pays-de-Clerval.

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 11/12/2019

PRESENTS :

Jean-Marie BARBIER (*Pays de Clerval*), Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*) Yves BOITEUX (*L'Isle sur le Doubs*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Noël CHAVEY (*Onans*), François CIRESA (*Soye*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Bernard DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Albert FELEZ (*Lanthenans*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Michel FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Denis GIRARD (*Fontenelle-Montby*), Marianne GIRARDOT (*Pays de Clerval*), Michel GONIN (*Viethorey*), Liliane GUYON-VEUILLET (*Branne*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Lucien LABEUCHE (*Hyémondans*) Gilles LAMBERT (*Pays-de-Clerval*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Denise MATHIOT (*Geney*), Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Eliane SAVOUREY (*Anteuil*), Pierre SCHIFFMANN (*L'Isle sur le Doubs*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Francis USARBARENA (*L'Isle sur le Doubs*), Michel VERDIERE (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*), André VURPILLOT (*Désandans*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

ABSENTS EXCUSES :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Jérôme GUILLOZ (*Roche-lès-Clerval*), Gilles SAULNIER (*Tallans*),

ABSENTS SUPPLEES :

Karine GUILLIER (*Rang*), représentée par son suppléant Jérôme ROUSSET ; Cyril SIMONIN (*Appenans*), représenté par son suppléant Philippe PERRIGUEY ; Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), représenté par son suppléant Jérôme SIMEANT

ABSENTS REPRESENTES :

Yves BOILLOT (*L'Hôpital saint Lieffroy*), pouvoir à Victor ZUAN ; Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Raymond BOBY ; Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), pouvoir à Eliane SAVOUREY ; Michael HUGONIOT (*Arcey*); pouvoir à Michel VERDIERE ; Rémy NAPPEY (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT ; Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Francis USARBARENA ; Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Joëlle PAHIN ; Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Claude BOURIOT ; Valérie ULMANN (*Arcey*), pouvoir à Chantal JACQUEMIN ; Chantal VURPILLOT (*Médière*), pouvoir à Denise MATHIOT

ABSENTS :

Dominique BELFORT (*Rougemont*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Adeline GILLOT (*Marvelise*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), Christian LEPAPE (*Gouhelans*), Catherine MILLET (*Rougemont*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Pierre PEGEOT

(La Prétière) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Xavier PERRIN (Montussaint), Pascale PREDINE (Tournans), Gilles SAVOUREY (Gondenans-Montby), Fabrice SIMONIN (Gondenans-lès-Moulins), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Dominique BELFORT (Rougemont), Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Christophe CATALA (Cubrial), Adeline GILLOT (Marvelise), Annie GROSJEAN (Nans), Karine GUILLIER (Rang), Jérôme GUILLOZ (Roche-lès-Clerval), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Christian LEPAPE (Gouhelans), Nathalie PARENT (Sourans), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Xavier PERRIN (Montussaint), Pascale PREDINE (Tournans), Fabrice SIMONIN (Gondenans-lès-Moulins), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné secrétaire de séance **Pierre FILET**, parmi les membres du conseil communautaire.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR
1. Présentation du projet de revitalisation du bourg-centre de Rougemont dans le cadre du contrat AMI (appel à manifestation d'intérêt)
2. Transfert de la compétence « Eau et Assainissement » : suite des démarches A. Modalités d'organisation des compétences durant le premier trimestre 2020 B. Désignation des membres du conseil d'exploitation C. Désignation des membres dans les syndicats d'eau
3. Déchets : Evolutions tarifaires
4. Ressources Humaines : Ouverture de postes
5. Transfert du complexe sportif multi associatif de Rougemont : Remboursement par la commune de Rougemont de frais engagés en ses lieux et place par la CC2VV sur l'exercice 2019
6. DM sur budget principal et budgets annexes
7. Questions et informations diverses

Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 7 novembre 2019

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 7 novembre 2019 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Présentation du projet de revitalisation du bourg-centre de Rougemont dans le cadre du contrat AMI

Dans la poursuite de la démarche entamée avec les autres bourgs centres, le Président passe la parole à M. Thierry SALVI, maire de la commune de Rougemont, afin qu'il présente à l'assemblée son projet de revitalisation à l'ensemble des conseillers communautaires.

2. Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT : Modalités d'organisation des compétences « eau et assainissement » durant le 1^{er} trimestre 2020

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge de la thématique « eau/assainissement » explique à l'assemblée que, compte-tenu des délais très contraints pour la mise en œuvre de la Régie communautaire eau et assainissement de la CC2VV et au vu de l'avancée des démarches de formalisation du service :

- Recrutement du personnel ;
- Acquisition et aménagement du bâtiment dédié à l'exercice de ces compétences ;
- Acquisition du matériel et des équipements nécessaires ;
- Procédures et préparatifs administratifs et budgétaires,

Il est désormais certain que la CC2VV ne sera pas en mesure d'assurer un service totalement opérationnel au 1^{er} janvier 2020.

C'est pourquoi, il est envisagé de s'appuyer sur les communes pour gérer cette période transitoire qui ne devrait pas excéder le premier trimestre 2020.

Proposition de mode opératoire du 1^{er} janvier au 15 mars 2020 :

Interventions /demandes	Qui intervient ?	Lien avec la CC2VV
Exploitation quotidienne des ouvrages et des réseaux	Les communes	Tuilage avec la CC2VV (planning à établir à l'arrivée du personnel)
Intervention « urgente » Panne, fuite, canalisation bouchée...	Les communes	Information de la CC2VV (Appel sur portable d'astreinte)
Relations usagers (Réclamations, déménagements...)	Les communes	Information de la CC2VV par courriel
Branchements (eau potable, eaux usées) (Neuf ou contrôle de conformité)	La CC2VV	Information de la commune par courriel
Suivi des travaux d'investissement	La CC2VV en lien avec les communes	

Paiement des factures de fonctionnement et d'investissement	La CC2VV	Tout engagement de dépense effectué par une commune doit être validé par la CC
---	----------	--

Une reprise à 100 % de l'exploitation par la régie communautaire est prévue pour le 15 mars 2020. Chaque fin d'exploitation sera arrêtée conjointement avec chaque commune.

Le vice-Président informe l'assemblée que, dans l'attente de la prise de possession d'un local dédié, le service s'installera dans la salle de réunions, au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval où une ligne téléphonique directe sera installée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les modalités d'exercice des compétences eau et assainissement du 1^{er} janvier au 15 mars 2020, telles que définies ci-dessus

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 7

3. Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT : Désignation des membres du conseil d'exploitation

M. SPADETTO poursuit en indiquant que, conformément à l'article R.2221-5 du CGCT, les membres du conseil d'exploitation sont désignés par l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'exécutif (président de l'EPCI).

Ils doivent jouir de leurs droits civils et politiques, ne prendre ou conserver aucun intérêt ni fonction dans des entreprises en rapport avec la régie, ni assurer de prestations pour leur compte et enfin ne pas prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Il est rappelé que la composition du conseil d'exploitation a été validée lors du Conseil Communautaire du 28 novembre 2019.

Il est constitué de 15 membres dont 12 désignés parmi le conseil communautaire et 3 membres extérieurs et représentent l'ensemble des secteurs géographiques de la CC2VV.

Il sera doté d'un Président et de 2 vice-Présidents.

Le Président et le vice-Président de la CC2VV en charge des thématiques Eau et Assainissement sont « par principe » proposés par le Président de la CC2VV au moment de la désignation des membres du Conseil d'exploitation.

Il est donc proposé de désigner les personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

Secteur	Membre proposé	Fonction	Commune de :
Rougemont	Emmanuel SPADETTO	Conseiller communautaire	Mondon
Rougemont	Denis GIRARD	Conseiller communautaire	Fontenelle-Montby
Rougemont	Claude COURGEY	Conseiller communautaire	Rougemont
Rougemont	Victor ZUAN	Conseiller communautaire	Abbenans

Rougemont	Pierre ROUSSY	Président du SIE de Fourbanne	
Pays-de-Clerval	Liliane GUYON-VEUILLET	Conseiller communautaire	Branne
Pays-de-Clerval	Jean-Claude VERMOT	Conseiller communautaire	Pays-de-Clerval
Pays-de-Clerval	Christian DROUVOT	Conseiller communautaire	Saint Georges Armont
Pays-de-Clerval	Jérôme GUILLOZ	Conseiller communautaire	Roche-lès-Clerval
Pays-de-Clerval	Yves PETREMANT	Président du SIE de Clerval	
Isles du Doubs	Bruno BEAUDREY	Conseiller communautaire	Etrappe
Isles du Doubs	Michel LAURENT	Conseiller communautaire	L'Isle sur le Doubs
Isles du Doubs	André PARROT	Conseiller communautaire	Désandans
Isles du Doubs	Cyril SIMONIN	Conseiller communautaire	Appenans
Isles du Doubs	Henri JOANNES	Président du SIE de la Vallée du Rupt	

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire valide la liste des conseillers désignés ci-dessus comme membres du conseil d'exploitation de la régie Eau et Assainissement de la CC2VV

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0

4. Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT : Désignation des délégués CC2VV dans les syndicats d'eau

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, rappelle que le transfert des compétences eau et assainissement à la CC2VV sera effectif au 1^{er} janvier 2020 et que, pour les syndicats d'eau du territoire, deux situations se présentent :

- **Le principe de « substitution »** avec la dissolution de plein droit lors du transfert des compétences pour les syndicats dont le périmètre est intégralement situé sur notre EPCI.
C'est le cas du Syndicat d'eau de Rougemont-est)
- **Le principe de « représentation »** dans le cas où le syndicat couvre un territoire sur plusieurs EPCI. Dans ce cas, le **syndicat subsiste** et est composé de la CC2VV et de communes extérieures à la CC2VV.
C'est le cas des syndicats suivants :
 - . **syndicat des eaux de Fourbanne et de Blafond**
 - . **syndicat d'eau de Luxiol**
 - . **syndicat des eaux de la Vallée du Rupt**
 - . **syndicat intercommunal des eaux de l'Abbaye des Trois Rois**
 - . **syndicat des eaux de Clerval**
 - . **syndicat des eaux Le Pautot (Haute-Saône)**

Dans cette situation, les syndicats seront composés de l'EPCI devenue compétente et des communes membres extérieures. Il deviennent des **syndicats mixtes**.

C'est donc désormais le conseil communautaire de la CC2VV, en tant que collectivité compétente, qui doit désigner ses représentants dans les différents syndicats mixtes.

L'article L 5211-7 du CGCT stipule que, pour l'élection des délégués des EPCI au conseil du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Afin de simplifier les choses et d'assurer la continuité du fonctionnement de nos syndicats, le vice-Président propose à l'assemblée de désigner tous les délégués qui siègent actuellement dans ces syndicats jusqu'au renouvellement des conseils municipaux, à savoir :

. Syndicat des eaux de Fourbanne et de Blafond

Commune d'Avilley : M. Michel Duffet, M. Philippe Dornier
Commune de Montussaint : M. Romain Sandoz, M. Gérard Houillon
Commune de Puessans : M. Jean-Pierre Vailet, M. Julien Coquard
Commune de Rognon : M. Michel Fritsch
Commune de Tallans : M. Gérard Mouillet, Mme Céline Beretta

. Syndicat d'eau de Luxiol

Commune de Romain : M. Sylvain Dubois, M. Philippe Cangina

. Syndicat des eaux de Clerval

Commune d'Anteuil : M. Marcel Salles, M. Rémy Savourey
Commune de Branne : Mme Liliane Guyon-Veuilley, Mme Frédérique Petitjean
Commune de Pays-de-Clerval : Mme Martine Marquis, M. Gilles Lambert, M. Denis Nevers, M. René Morel, M. Jean-Marie Barbier, M. Gérard Bourgeois
Commune de Gondenans-Montby : (M. Girardot Thierry, Mme Daniela Calame
Commune de l'Hôpital St Lieffroy : M. Dominique Paracca, M. Olivier Piccand
Commune de Pompierre sur Doubs : M. Alain Brocard, M. Didier Roussel
Commune de Rang : Mme Danièle Curti, Mme Madeleine Lenoble
Commune de St Georges-Armont : M. Christian Drouvot, M. Yves Petremant
Commune de Viethorey : M. Michel Gonin, Mme Micheline Clerc
Commune de Roche-lès-Clerval : M. Olivier Retornaz, M. Marc Farine
Commune de Fontaine-lès-Clerval : M. Michel Euvrard, M. Claude Halm

. Syndicat des eaux Le Pautot (Haute-Saône)

Commune de Bournois : M. Alain Parent, M. Jean-Paul Perriguy

. Syndicat intercommunal des eaux de l'Abbaye des Trois Rois

Commune d'Accolans : M. Jean-Marie Jacob, M. Guy Saintvoirin
Commune d'Etrappe : M. Pascal Casartelli
Commune de Faimbe : M. Francis Lhomme, M. Nicolas Lhomme
Commune de Gémonval : M. Jérôme Siméant, Mme Marie-Odile Gaudard
Commune de Marvelise : M. Nicolas Chaumont, M. Fabien Pierrot
Commune d'Onans : M. Jean-François Gremaux, M. Claude Hueber
Commune de Geney : Mme Denise Mathiot, M. Cyril Cornevaux

. Syndicat des eaux de la Vallée du Rupt

Commune d'Arcey : M. Alain Pasteur, Mme Chantal Jacquemin
Commune de Désandans : M. André Parrot, M. André Vurpillot

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire désigne les anciens membres des syndicats comme représentants de la CC2VV aux syndicats mixtes dans le cadre du principe de représentation.

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0

5. Budget Ordures Ménagères : évolutions tarifaires

M. Jacky BOUVARD, vice-Président, indique à l'assemblée que, dans la continuité de l'uniformisation du service de collecte des déchets (transfert de la collecte au SICTOM le 01/01/19), il convient désormais d'uniformiser les grilles tarifaires.

L'analyse (ratio/hab. ou par redevable) des recettes perçues par territoire montre que la structure de certaines grilles tarifaires n'est pas efficace et induit des comportements inadaptés des usagers. De plus, pour ces grilles-là, la part d'abonnement (part fixe) au service est trop faible et ne permet pas de couvrir le coût du service.

La commission déchets propose à l'assemblée les orientations suivantes afin d'assurer une évolution tarifaire cohérente jusqu'à l'uniformisation :

2020 : Année de transition

Maintien des structures tarifaires telles qu'elles existent sur chaque territoire :

Facturation à la levée et au volume sur l'Ex-CCID

Facturation au poids sur l'Ex-CCPR

Facturation à la levée et au poids sur l'Ex-CCPC

Augmentation des parts fixes pour le secteur de Pays de Clerval et le secteur des Isles du Doubs pour tendre vers l'équilibre budgétaire du service

2021 : Refonte complète des grilles

Abandon de la pesée et facturation à la levée et au volume

Adaptation du parc de bacs (ordures ménagères) par rapport à la taille des foyers

Réintégration dans le budget OM de la part d'excédent du budget OM 654 qui a été versé sur le budget général (174 000€)

Augmentation de la part fixe sur les secteurs de l'Ex CCID et l'Ex CCPC pour tendre vers le tarif cible 2021:

CCPC : Augmentation de la part fixe de 80 € à 100 €

CCID : Augmentation de la part fixe 103,82 € à 114,20 €

CCPR : Statuquo =>125 €

Une demande sera faite également au SICTOM de Villersexel pour qu'il produise une prospective budgétaire pluriannuelle afin d'avoir de la lisibilité sur l'évolution des cotisations.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les tarifs « Redevances Ordures Ménagères » suivants, à compter du 1er janvier 2020 :

1/ Secteur ex-CCPR :

Abonnement résidence principale : 125 €

Abonnement résidence secondaire : 73 €

Part variable : 0.24 € le kg

2/ Secteur ex-CCPC :

Abonnement résidence principale : 100 €

Abonnement gros producteurs : 262.50 €

Part variable : 1.30 € la levée + 0.35 € le kg

3/ Secteur ex-CCID :

Abonnement : 114.20 €

Part variable, bac 80 L : 19.01 € + 1.58 € la levée + 25 % au-delà de 18 levées

Part variable, bac 120 L : 28.51 € + 2.38 € la levée + 25 % au-delà de 18 levées

Part variable, bac 240 L : 57.02 € + 4.75 € la levée + 25 % au-delà de 18 levées

Part variable, bac 750 L : 178.20 € + 14.85 € la levée + 25 % au-delà de 18 levées

Moins-value pour collecte en point de regroupement : 5€

Votants : 58

Exprimés: 58

Pour : 53

Abstention : 0

Contre : 5

6. Ressources Humaines : Ouvertures de postes

Laurent TOURTIER, vice-Président, présente le sujet à l'assemblée :

Service « Régie Eau et Assainissement »

Il rappelle que, lors du conseil communautaire du 7 novembre 2019, l'organigramme de la future régie « eau et assainissement » a été validé.

Dans la continuité du recrutement du directeur (lors du conseil du 28 novembre 2019) il est nécessaire aujourd'hui d'ouvrir les postes des différents agents recrutés pour ce service, à savoir :

- Secrétaire-comptable : création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01/01/2020
- Chargé d'études et travaux : création d'un poste pour contrat de droit privé, à temps complet, à compter du 01/01/2020
- Technicien travaux / exploitation : création d'un poste pour contrat de droit privé, à temps complet, à compter du 01/01/2020
- Agents techniques : création de 3 postes d'agents d'exploitation, à temps complet, à compter du 01/01/2020

Service « SPANC »

- Agent d'exploitation : création d'un poste d'Adjoint Administratif à 35 heures, en CDD à compter du 6 janvier 2020

Service « Secrétariat aux communes »

- Secrétaire-comptable: création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, contractuel en CDD, à temps complet, à compter du 1er janvier 2020
- Secrétaire-comptable: création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2020

- **Secrétaire-comptable:** création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2020, suite à avancement de grade et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020

Avancement de grades

Un agent de la CC2VV ayant obtenu un examen professionnel courant 2019, il remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

En conséquence, il est nécessaire, à compter du 1^{er} janvier 2020, de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, et de supprimer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide les créations et suppressions de postes proposées en séance
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

7. Transfert du complexe sportif multi associatif de Rougemont : Remboursement par la commune de Rougemont de frais engagés en ses lieux et place par la CC2VV sur l'exercice 2019:

Le Président indique que, dans le cadre du transfert du complexe sportif multi associatif de la CC2VV à la commune de Rougemont, effectif depuis le 1^{er} janvier 2019, les AC de l'exercice 2019 pour cette commune ont été revalorisées pour prendre en compte cette évolution (+ 15 214 €).

Cependant, le temps nécessaire à la fixation du montant des charges transférées évoqué plus haut et la réalisation des démarches administratives correspondantes n'ont pas permis de transférer les contrats et emprunts afférant à ce bien avant le 01/01/2020.

Pendant toute l'année 2019, la CC2VV a supporté la totalité des charges de cet équipement.

Un récapitulatif des dépenses engagées par la CC2VV du 1^{er} au 31 décembre 2019 a été établi.

Il convient donc de régulariser cette double « prise en charge » de la CC2VV (par le biais des AC d'une part, et par le biais du paiement des dépenses décrites ci-dessous :

COMPLEXE SPORTIF MULTI ASSOCIATIF ROUGEMONT				
date	IMP budget	Fournisseur	description	montant en € TTC
09/03/2019	energie	EDF collectivités	Facture electricité	1 380,53 €
09/05/2019	energie	EDF collectivités	Facture electricité	1 228,51 €
25/06/2019	maintenance	EIMI	Contrat annuel maintenance installation génie climatique	747,65 €
09/07/2019	energie	EDF collectivités	Facture electricité	2 276,31 €
28/08/2019	maintenance	Franche comté Incendie	Vérification périodique extincteurs	60,79 €
09/09/2019	energie	EDF collectivités	Facture electricité	910,52 €
09/11/2019	energie	EDF collectivités	Facture electricité	991,09 €
			Sous total	7 595,40 €
	Emprunt	Dexia / crédit local	Emprunt	9 627,82 €
			Total exploitation + emprunt	17 223,22 €

La CC2VV va donc émettre un titre de 17 223.22 €. Une délibération concordante de la part de la commune de Rougemont sera également nécessaire pour prise en compte de cette opération par la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :
 - accepte ce remboursement, tel que défini ci-dessus
 - Autorise le Président à effectuer les démarches liées à cette opération

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

8. Décisions modificatives sur budget principal et budgets annexes

Le Président soumet à l'assemblée les décisions modificatives suivantes aux budgets de 2019 :

- **Budget SPANC** : régularisation de fin d'année (Intérêts ligne de trésorerie)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		100.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		100.00 €
D 6742 : Subv. except. d'équipement	100.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	100.00 €	

- **Budget OM** : réintégration excédent de fonctionnement du 654 et régularisation annuités emprunt (SICTOM)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111-01 : Rémunération principale (PI)		278.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		278.00 €		
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		200.00 €		
R 002-01 : Excédent antérieur reporté fonct				174 448.32 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc				174 448.32 €
R 70878-020 : Remb par autres redevables				575.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				575.00 €
Total		478.00 €		175 023.32 €
INVESTISSEMENT				
D 1641-01 : Emprunts en euros		12 880.27 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		12 880.27 €		
R 27638-01 : Autres éta. publics				25 722.65 €
TOTAL R 27 : Autres immos financières				25 722.65 €
Total		12 880.27 €		25 722.65 €
Total Général		13 358.27 €		200 745.97 €

- **Budget général** : ajustement Attribution Compensation - annulation excédent repris sur budget OM

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391171-020 : Dégrev. taxe foncière sur propr.		400.00 €
D 739211 : Attributions de compensation		23 098.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		23 498.00 €
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	174 448.32 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	174 448.32 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à procéder à la vente de la parcelle 1482p, pour un montant de 10 080 € ht au profit de la SCI Le Jalan

- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

○ **Budget annexe ZAE d'Arcey : virement de crédits**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 605-01 : Achats de matériels	280,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	280,00 €	
D 608-01 : Frais terrains en cours aménagt		280,00 €
TOTAL D 043 : Op. ordre intérieur de section		280,00 €

○ **Budget annexe ZAE de la Combe Rosiers : virement de crédits pour opérations de stock 2019**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 3355-01 : Travaux		17 000,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		17 000,00 €
D 168741-01 : Autres dettes communes du GFP	17 000,00 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	17 000,00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 7133-01 : Var.en-cours de product°biens		17 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		17 000,00 €
R 7015-01 : Vente de terrains aménagés	17 000,00 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	17 000,00 €	

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les décisions modificatives proposées en séance

Votants : 58 Exprimés: 58 Pour : 58 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

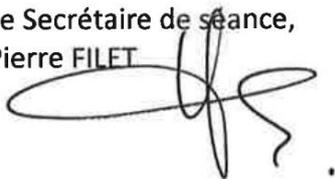
9. QUESTIONS DIVERSES :

/

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 22h00.

A Pays de Clerval, le 9 janvier 2020

Le Secrétaire de séance,
Pierre FILET



Le Président,
Bruno BEAUDREY

